

**DÉCLARATION LIMINAIRE**

**Formation Spécialisée Travail Emploi du 4 Mai 2023**

Madame la Présidente,

Avant d’aborder les points mis à l’ordre du jour,

1. Les orientations ministérielles en matière de santé, sécurité et conditions de travail (pour avis)

1. Point de situation sur la demande d’expertise pour risque grave pris en application de l’article 55 du décret 28 mai 1982 (pour information et échanges)

1. Les échanges entre pairs (pour information et échanges)

L’UNSA souhaite intervenir sur la réforme des retraites qui prévoit le report de l’âge légal de 62 à 64 ans et l’accélération de l’augmentation de la durée de cotisation.

Depuis trois mois, ce sont des millions de salariés qui s’opposent avec dignité en manifestant leur refus d’un recul de l’âge légal à 64 ans et d’un allongement des trimestres de cotisation.

Ce mouvement social a fait la démonstration par les grèves dans tous les secteurs professionnels et par les manifestations dans les grandes villes comme dans les petites localités, que cette réforme des retraites était brutale, injuste et injustifiée pour l’ensemble du monde du travail. Cette réforme des retraites n’a fait l’objet d’aucune négociation avec les organisations syndicales. Aucune réflexion n’a été menée en amont sur les conséquences médicales et humaines liées à l’allongement des carrières des agents ni à la gestion des fins de carrières.

A l'issue d'un parcours parlementaire chaotique, au cours duquel le gouvernement a utilisé tous les outils constitutionnels à sa disposition permettant de limiter l'exercice démocratique. La décision du Conseil Constitutionnel ne règle rien. Cette loi n’a pas trouvé une majorité au Parlement et rencontre l’opposition de la population, parce qu’elle est injuste.

Forte du soutien de la grande majorité de la population, mobilisée depuis des semaines, l’intersyndicale continue donc à exiger le retrait de cette réforme en toute indépendance dans des actions calmes mais déterminées.

Pendant ce temps les agents de la Fonction Publique sont confrontés à une inflation sans précédent. La rémunération des agents continue à s'éroder d'année en année dépréciant les rémunérations et contribuant ainsi au déficit d’attractivité de la fonction publique.

Ce sujet est actuellement une préoccupation majeure des agents, confrontés à la hausse des prix et à la « rigidification» des carrières.

Dans ce contexte économique, la rémunération des agents publics ne peut pas continuer à décrocher par rapport à l’ensemble des salaires sans que cela ne remette en cause leur pouvoir d’achat, mais aussi la reconnaissance de leur engagement.

L’UNSA revendique une hausse générale, rapide et importante, des traitements des agents. Notre Organisation Syndicale en fait une priorité, elle a saisi pour cela le ministre chargé de la Fonction Publique pour demander instamment une revalorisation du traitement des agents.

Pour l’UNSA, le sujet des conditions de travail des agents est un sujet essentiel.

Le 8 février dernier, la première ministre a signé une circulaire dont l’objectif est d’instituer une nouvelle norme d’occupation des surfaces des immeubles de l’Etat. Ainsi, le taux de télétravail et les modes d’organisation du travail sont pris en compte pour diminuer de façon drastique les surfaces des locaux.

Les changements opérés par cette circulaire sont majeurs. Ils vont aboutir à une densification des espaces de travail, une profonde mutation de celui-ci et probablement, des règles de protection de la santé des agents.

**L’UNSA dénonce ce nouveau ratio d’optimisation immobilière qui n’a fait l’objet d’aucun dialogue social alors que son application va impacter fortement l’organisation et les conditions de travail des agents.**

Il est à noter que cette circulaire ne prend pas en compte la directive européenne relative à l’évolution des conditions de travail. Elle s’applique dès à présent aux nouveaux projets immobiliers en construction ou rénovation, aux acquisitions et prises à bail. Ce ratio s’applique aux nouvelles conventions d’utilisation dès l’entrée en vigueur de l’arrêté publié le 3 mars dernier.

Cette diminution importante des surfaces des locaux interroge les accords sur le télétravail négociés avec les OS, par exemple sur la question de la réversibilité du télétravail qui ne pourra plus intervenir.

Pour l’UNSA, cette nouvelle doctrine de réduction des surfaces de travail intervient à contre temps d’un affichage de l’Administration qui déclare vouloir promouvoir la qualité de vie au travail.

Les dépenses liés à l’immobilier représentent une part très importante du budget de l’Etat auquel il faut ajouter les dépenses liées aux fluides : eau, électricité, chauffage…

Tout ceci donne le sentiment d’une approche comptable, basée uniquement sur la diminution des coûts pour l’Etat quitte à en transférer l’impact financier sur les agents en télétravail.

En effet, ces importantes économies pour le budget de l’Etat, se feront au détriment des agents puisque l’Etat employeur, octroie généreusement une compensation limitée à 2,88 € par jour, dans la limite de 253,44 € par an sans que ces derniers ne puissent bénéficier non plus, d’une indemnité repas pendant les jours télétravaillés.

L’UNSA dénonce cette nouvelle norme qui n’a fait l’objet d’aucune étude d’impact sur la santé des agents alors même, que toutes les études démontrent les incidences de l’organisation du travail sur la santé mentale des agents.

L’UNSA met en garde l’Administration sur la dégradation inévitable des conditions de travail pour les agents.

La densification porte le risque d’une organisation du travail dysfonctionnelle, d’une augmentation des risques psychosociaux et d’une rupture des collectifs de travail.

L’UNSA condamne fermement ce changement normatif qui s’effectue en toute dissimulation. **Aucune consultation des OS en amont n’a eu lieu et aucune mention des accords passés n’est prise en compte.**

La remise en cause de la notion de poste de travail, pivot des textes sur la santé au travail interpelle.

Au regard des sujets que vient d'évoquer l’UNSA, qui impactent fortement les salaires et les conditions de travail des agents, notre organisation Syndicale appelle fermement l’exécutif à revoir ces prises de décisions unilatérales qui sont imposées sans dialogue social.

L’UNSA ITEFA vous remercie de votre attention.

 